

# CHUZELLES

## informations



Novembre - décembre 2004

n° 75

### Le mot du maire....



Ces dernières années, le monde a eu à déplorer soit des catastrophes naturelles, soit des attentats ou des guerres. L'année 2004 a ressemblé malheureusement aux précédentes avec l'attentat de Madrid et la catastrophe en Asie. Cette dernière a frappé plusieurs pays, voire continents, une partie énorme de la population aussi bien locale qu'européenne. Nous avons vu alors la planète réagir et les aides s'organiser. Les chuzellois lors des vœux de la Municipalité ont observé une minute de silence en mémoire des disparus. La municipalité a décidé de mettre une urne à disposition des chuzellois en Mairie pour que ces derniers puissent exprimer leur solidarité. Des chèques libellés au nom de la Croix Rouge Française avec la mention « Dons Asie » seront ainsi recueillis et transmis au plus vite par l'intermédiaire de la Mairie. Merci à tous par avance, pour redonner espoir aux sinistrés.

Je voudrais aussi réagir dans ce mot sur la décentralisation et ses effets. Engagée en 1982 avec la loi « Deferre », elle est réactivée par l'actuel gouvernement. Autant on peut se réjouir d'une concertation locale pour les prises de décisions, autant l'on peut s'inquiéter sur les moyens financiers et réglementaires d'accompagnement. On se souvient de la récente mise en place des Aides aux Personnes Agées (APA) avec une sous-estimation importante des recettes nécessaires pour cette action. Aujourd'hui, c'est la Direction Départementale d'Incendie et de Secours qui, dans son organisation opérationnelle remet en cause le fonctionnement actuel de la Téléalarme et sa gestion des clés. Bien sûr, les pompiers eux-mêmes ne sont pas en cause et ils ont toujours notre confiance et notre respect. Après la centrale d'appel mise en place à Grenoble dont les résultats d'amélioration du service restent à démontrer, ce dossier sera suivi de très près par la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois avec une seule préoccupation « l'amélioration de la qualité du maintien à domicile et la sécurité des personnes âgées ».

Il faut rester optimiste car pour chaque problème, une solution existe.

Je souhaite à tous les chuzelloises et chuzellois de pouvoir aplanir leurs difficultés et vous pouvez compter sur l'équipe municipale pour vous épauler. Meilleurs vœux à tous pour l'année 2005.

Le maire et son  
conseil municipal  
vous présentent  
leurs  
meilleurs vœux pour  
l'année 2005.

L'an deux mille quatre, le dix-neuf novembre, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 novembre 2004

**PRESENTS :** MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, BROUZES, MIELCZAREK,  
Mmes : TERRIER, CARRET, MOREL, ODRAT, PRAS, SYLVAIN, GODET, AURIC.

**EXCUSES :** G. NAVARRO donne pouvoir à E. AURIC  
A. CASTRO

**ABSENT :** D. CAMUZET  
G. DI RUZZA

**SECRETAIRE :** A. GODET

La séance est ouverte à 19 heures 20.

#### Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 octobre 2004 :

Le compte-rendu est approuvé par :

- 11 voix pour, 2 abstentions.

#### ◆ DELIBERATIONS

##### N°76 : S.E. 38 Transfert de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les différentes activités du S.E.38, notamment en matière d'électrification rurale.

Suite aux directives européennes qui préconisent le transfert intégral des compétences, deux options sont possibles :

- soit la commune se retire du S.E. 38, mais le travail serait énorme pour une petite commune, en particulier pour contrôler les fournisseurs,
- soit la commune accepte le transfert intégral des compétences au S.E.38 et notamment la maîtrise d'ouvrage.

Dans le 2<sup>ème</sup> cas certains problèmes apparaîtront, notamment de lourdeur administrative : marchés importants, siège du syndicat à Grenoble, de plus le syndicat embauchera 10 personnes pour palier à la charge de travail supplémentaire.

La seule souplesse est qu'une commune pourra se retirer du S.E.38 à tout moment. La commune de Chuzelles n'a pas le choix et décide donc de transférer l'intégralité des compétences au S.E.38.

La délibération suivante est proposée :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune est adhérente au Syndicat Energies de l'Isère, le S.E.38, qui assure, pour le compte des 502 communes adhérentes et des 19 syndicats primaires, la compétence d'autorité concédante pour les services publics de distribution, d'électricité et de gaz.

La mise en conformité des statuts proposée lors du comité syndical du 30 juin 2003 n'ayant pas été adoptée, le fonctionnement du syndicat se poursuit dans les conditions fixées initialement. Elles permettent notamment aux collectivités qui en délibèrent expressément de transférer la compétence optionnelle de maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux concédés.

Après en avoir délibéré :

- considérant que le S.E.38 peut apporter un réel service pour tous les travaux relatifs aux réseaux d'électricité,
- considérant les conclusions du protocole de médiation présenté le 28 juin 2004 par le président de l'Association des Maires et Adjointes de l'Isère,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de transférer au S.E.38 la maîtrise d'ouvrage des travaux au titre de l'électricité et du gaz, jusqu'à l'expiration des marchés signés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005, et conformément à l'article 2-III des statuts en vigueur.

La délibération suivante proposée au conseil municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le conseil municipal prend acte et accepte de délibérer.

##### N°77 : Assainissement de la Sévenne : transit Luzinay - Vilette de Vienne - Chuzelles :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération n°28 du 16 avril 2004 par laquelle la commune demandait au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des Quatre Vallées du Bas Dauphiné d'être la structure porteuse du projet d'assainissement concernant la réalisation du réseau de transit Luzinay - Vilette de Vienne vers le SYSTEPUR à Reventin-Vaugris.

Il donne lecture du projet de convention à intervenir entre la commune et le Syndicat Hydraulique des Quatre Vallées du Bas Dauphiné.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la répartition financière du coût des études et topographie (jusqu'à la mission Assistance aux Contrats de Travaux (ACT)), entre les trois communes concernées : Luzinay - Villette de Vienne - Chuzelles. La participation de Chuzelles est d'un montant de 14 394,31€ T.T.C.,
- autorise le maire à signer la convention à intervenir avec le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des Quatre Vallées du Bas Dauphiné,
- s'engage à reverser au Syndicat Hydraulique des Quatre Vallées la quote-part incombant à sa commune relative aux coûts des études et topographie (jusqu'à la mission Assistance aux Contrats de Travaux (ACT)),
- dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au B.S. Assainissement 2004.

La délibération suivante proposée au conseil municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le conseil municipal prend acte et accepte de délibérer.  
N°78 : Extension du groupe scolaire – approbation du contrat de maîtrise d'œuvre :

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du contrat de maîtrise d'œuvre adressé à la mairie par l'architecte en charge du dossier, Monsieur COTTAZ-CORDIER. Il rappelle aussi la délibération du 27 septembre 2002 arrêtant le choix de l'architecte.

La mission et la répartition des honoraires se décomposent comme suit :

- Coût prévisionnel des travaux : 783 500,00 € H.T.
- Taux de rémunération : 13,5 %
- Forfait initial de rémunération : 105 772,50 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- valide le contrat de maîtrise d'œuvre,
- donne tout pouvoir au maire pour la signature de tout document, toute pièce administrative et comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

## ◆ COMPTE-RENDUS :

### Commissions communales :

#### Ecole Elémentaire :

Lecture est faite du compte-rendu du conseil d'école du 9 novembre 2004.

Particulièrement, une demande est faite par les enseignants concernant l'accompagnement des enfants de la porte de l'école au car scolaire à la sortie de 16 h.30. Les enseignants n'étant pas habilités pour ce déplacement refusent de continuer à le faire.

Une solution est recherchée avec des employés communaux, la policière municipale devant assurer la sécurité sur la R.D.123A au niveau du passage-protégé, point le plus dangereux.

### Syndicats intercommunaux :

#### Syndicat Intercommunal Hydraulique des 4 Vallées :

Comme indiqué lors du conseil municipal du 20 octobre 2004, un courrier a été adressé au Président du Syndicat pour l'informer que les élus de Chuzelles ne donneront leur accord pour un transfert du syndicat dans des nouveaux locaux que lorsque les charges auront été définies d'une façon précise.

### C.A.P.V. :

Le maire donne lecture de plusieurs tableaux précisant l'évolution de la Taxe Professionnelle depuis 2001 et reversion positive pour les communes.

La C.A.P.V. informe la commune d'une demande de subvention d'une association sportive pour un événement exceptionnel dans le cadre des demandes de subvention 1 € par habitant. Elle précise que toute demande de cet ordre doit d'abord être adressée à la commune qui jugera de l'intérêt intercommunal évènementiel et parrainera l'association en appuyant sa demande.

## ◆ QUESTIONS DIVERSES :

### Crue de l'Abereau :

Une réunion aura lieu en mairie de Chuzelles avec la mairie de Serpaize et de Villette-de-Vienne le 24 novembre 2004 afin de débattre :

- de la fin des travaux d'assainissement aux Serpaizières,
- du futur fonctionnement de cet assainissement
- des problèmes de dépôt d'alluvions dans l'Abereau.

### Fontaine du Belvédère :

Les travaux de construction de la fontaine au Belvédère seront bientôt terminés. La mise en eau sera effectuée dès la fin des travaux de stationnement et les éclairages branchés. Le fleurissement sera effectué par la municipalité.

La fontaine sera inaugurée le jour du marché de Noël.

**Marché de Noël :**

Le marché de Noël aura lieu le 4 décembre 2004 à partir de 17 heures.

Les exposants s'installeront sur la place de la mairie et du Belvédère. Pour des problèmes de sécurité l'accès au centre du village sera interdit à tous véhicules ; les routes départementales R.D.36 et R.D.123A seront barrées.

Le programme de la soirée est le suivant :

- ✓ 17 heures : ouverture du marché,
- ✓ 18 heures : défilé aux lampions des enfants de l'école maternelle jusqu'au Belvédère,
- ✓ 18 heures 30 : inauguration de la fontaine,
- ✓ 19 heures 15 : musique et chants avec la chorale et l'harmonie, animation,
- ✓ 19 heures 30 : arrivée du Père-Noël,
- ✓ 22 heures : fin du marché.

**Réunions – invitations :**

- Commission urbanisme : le 1<sup>er</sup> décembre 2004 à 19 heures,
- Conseil municipal : le 17 décembre 2004 à 19 heures,
- Réunion de début d'année : le 20 janvier 2005 à 17 heures 30,
- Conseil municipal : le 28 janvier 2005 à 20 heures,
- Conseil municipal : le 25 février 2005 à 20 heures,
- Conseil municipal : le 25 mars 2005 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Maire,

G. BOURGUIGNON

```

=====
" Rectificatif : "
" Délibération n° 64 du bulletin n°74 de septembre – octobre 2004; "
" convention avec l'association Vilette –Danse "
" La présidente de l'association est Mme DURIEU, la trésorière Mme "
" PONGT. La commune de Vilette de Vienne met déjà à disposition "
" une salle pour cette association, mais celle-ci demandait un "
" nouveau créneau qui ne pouvait lui être accordé par Vilette; c'est "
" pour cette raison que la commune de Chuzelles a été sollicitée. "
" "
" "
=====

```



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2004

L'an deux mille quatre, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2004

**PRESENTS :** MM. BOURGUIGNON Maire, MIELCZAREK, ALLARD, BROUZES, NAVARRO, CASTRO, CAMUZET  
à partir de 20 heures,  
Mmes : TERRIER, CARRET, MOREL, PRAS, SYLVAIN, GODET.

**EXCUSES :** M.T. ODRAT donne pouvoir à A. SYLVAIN  
E. AURIC donne pouvoir à G. NAVARRO

**ABSENT** G. DI RUZZA

**SECRETAIRE :** A. GODET

La séance est ouverte à 19 heures 20.

### Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 novembre 2004 :

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### ◆ DELIBERATION

#### N°79 : Création poste agent d'entretien :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le contrat d'un agent en « Contrat Emploi Consolidé » se termine le 14 janvier 2005.

Cet agent ayant donné toute satisfaction pendant son contrat, il convient de le nommer et donc de créer un poste d'agent d'entretien à temps incomplet à compter du 15 janvier 2005.

Le nombre d'heures hebdomadaires est fixé à 26 heures 80 (soit 116 heures 13 mensuelles).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'agent d'entretien à temps incomplet (116 heures 13 mensuelles) à compter du 15 janvier 2005.

#### N°80 : Création poste adjoint administratif :

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un agent administratif qualifié bénéficie d'un avancement au grade d'adjoint administratif au titre de la promotion interne.

Il convient donc de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint

administratif à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

#### N°81 : Fixation de la journée de solidarité :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la Loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

Le financement de ces actions prend la forme d'une journée de solidarité, journée supplémentaire de travail non rémunérée.

La fixation du jour de solidarité doit être décidée par le conseil municipal après avis du comité technique paritaire du centre de gestion de l'Isère.

Après enquête auprès de l'ensemble du personnel et compte-tenu du cycle de travail établi en accord avec les agents de la collectivité ainsi que les nécessités du service, il a été proposé au comité technique paritaire de fixer la journée de solidarité pour Chuzelles au lundi de Pentecôte. Il précise que les fonctionnaires et les agents non titulaires travailleront donc un jour de plus sans rémunération supplémentaire. En conséquence, le temps de travail annuel de référence dans la collectivité pour un temps complet est majoré de 7 heures.

Le comité technique paritaire réuni le 2 décembre 2004 a émis un avis favorable à cette proposition.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le choix final de cette journée de solidarité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour et 4 abstentions, accepte les propositions du maire et décide de fixer la journée de solidarité pour l'ensemble du personnel au lundi de Pentecôte.

## N°82 : Nomination et rémunération des agents recenseurs :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le recensement de la population aura lieu à Chuzelles début 2005.

Selon l'article 156 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité « les enquêtes de recensement sont effectuées par des agents recenseurs affectés à cette tâche et recrutés par la commune à cette fin ».

Après avoir lancé un appel à la population pour connaître les personnes susceptibles d'être intéressées pour effectuer l'enquête de recensement, plusieurs personnes se sont manifestées.

Le coordonnateur communal a ensuite fait un choix en tenant compte de plusieurs critères (niveau d'études suffisant, capacité relationnelle, moralité et neutralité, discrétion, stabilité dans la fonction, ordre et méthode, disponibilité, ténacité...).

Quatre agents recenseurs ont donc été retenus. Il s'agit de :

- Madame PECH Anne,
- Madame CIANFARANI Valérie,
- Madame COSDUT Lysiane,
- Madame JAMAIS Dany.

Ces personnes seront nommées par arrêté municipal. Il convient également de délibérer sur le choix de leur rémunération. Plusieurs simulations ont été effectuées.

Le coordonnateur communal propose de leur payer une somme forfaitaire identique, ce qui lui semble plus équitable.

Afin de rester dans l'enveloppe de la dotation forfaitaire attribuée à la commune, il est proposé de les rémunérer :

- 800,00 € brut par agent recenseur. Les charges patronales seront calculées selon les dispositions de l'arrêté du 16 février 2004.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le choix des 4 agents recenseurs et sur leur rémunération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de recruter en qualité d'agents recenseurs, les 4 personnes désignées ci-après :
  - Madame PECH Anne,
  - Madame CIANFARANI Valérie,
  - Madame COSDUT Lysiane,
  - Madame JAMAIS Dany.
- décide de leur attribuer une rémunération forfaitaire pour la totalité de l'enquête de recensement d'un montant de : 800,00 € brut. Les charges patronales seront calculées selon les dispositions de l'arrêté du 16 février 2004.
- charge le maire d'établir les arrêtés de nomination des agents recenseurs.

La délibération suivante proposée au conseil municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le conseil municipal prend acte et accepte de délibérer.

## N°83 : Ouverture d'une ligne de crédit :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que pour financer l'opération : « Assainissement les Serpaizières », il est opportun de recourir à une ligne de crédit d'un montant maximum de 20 000,00 € auprès de la Société Anonyme DEXIA CLF Banque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, décide de demander une ligne de crédit d'un montant maximum de 20000,00 € auprès de la Société Anonyme DEXIA CLF Banque aux conditions suivantes :

- durée 12 mois
- index EONIA (référence au 20/12/04 : 2,08 %)
- taux d'intérêt index EONIA + marge de 0,22%
- périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle
- commission de réservation : 200 € sur le montant de l'ouverture du crédit (montant à mandater et exigible après 3 mois en l'absence de premier tirage).

Monsieur le maire de Chuzelles est autorisé à signer le contrat d'ouverture de crédit avec DEXIA CLF Banque et est habilité à procéder ultérieurement sans autre délibération et à son initiative aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

## Arrivée de Didier CAMUZET à 20 heures.

La délibération suivante proposée au conseil municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le conseil municipal prend acte et accepte de délibérer.

## N°84 : Ouverture de crédits budgétaires :

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'ouvrir des crédits budgétaires au budget assainissement section d'investissement dans le quart des crédits ouverts au budget 2004.

Ces crédits seront repris au budget primitif 2005 lors du vote de ce dernier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte d'ouvrir les crédits nécessaires au budget assainissement.

## N°85 : Electrification rurale : travaux et honoraires :

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de prendre un avenant n°2 pour le marché d'électrification rurale en raison d'une plus-value pour l'encastrement du poste Boussole, due à une faible estimation des fiches travaux E.D.F.

Le montant de l'avenant s'élève à 8666,99 €. La commission communale d'appel d'offres s'est réunie le 6 décembre 2004 pour examiner cet avenant et, après étude, a validé ce montant.

Il convient également de solliciter auprès de divers organismes des subventions complémentaires pour

financer au mieux les travaux supplémentaires (avenant n°1, avenant n°2 et honoraires).

Compte-tenu de l'avancement du dossier, les honoraires à l'heure actuelle s'élevaient à 16274,38€ Il y a donc lieu de réactualiser la base de départ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte et donne tout pouvoir au maire pour la signature de tout document, toute pièce administrative et comptable se rapportant à cet avenant et plus généralement à faire le nécessaire.

La somme nécessaire sera inscrite au budget primitif communal 2005.

#### **N°86 : Choix des assurances suite à appel d'offres :**

Le 6 décembre 2004, la commission communale d'appel d'offres s'est réunie pour procéder à l'ouverture des plis relatifs aux différents contrats d'assurance nécessaires à la commune.

Après étude des plis les organismes suivants ont été retenus pour les lots suivants :

- Lot n°1. Dommages aux Biens : GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne  
montant T.T.C. 3 118,65 € ;
- Lot n°2 Flotte Véhicules : GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne  
montant T.T.C. 900,00 € ;
- Lot n°3 Responsabilité Civile et Protection Juridique : S.M.A.C.L.  
montant T.T.C. 915,60 € pour la responsabilité civile et 650,00 € pour la protection juridique ;
- Lot n°4 : Risques Statutaires du Personnel : GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne  
personnel titulaire : montant 5,25% de la masse salariale y compris les charges patronales et les primes et indemnités, avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire,  
  
personnel non titulaire : montant 1,65% de la masse salariale y compris les charges patronales et les primes et indemnités, avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le choix de la commission communale d'appel d'offres et donne tout pouvoir au maire pour la signature des marchés précités et de toutes pièces comptables et administratives s'y rapportant.

#### **N°87 : Syndicat des 4 vallées : dossier Abereau :**

Dans le cadre d'une réflexion globale sur la rivière l'Abereau et afin de solutionner les désordres et problèmes générés lors de pluies importantes sur la voie communale n°2, le conseil municipal de la commune de Chuzelles, à l'unanimité, sollicite le

syndicat hydraulique des 4 vallées du Bas Dauphiné pour :

- étudier les solutions les mieux adaptées,
- établir un dossier complet de travaux à réaliser,
- inscrire ces travaux dans son programme 2005.

#### **N°88 : Décision modificative n°3 – budget communal : caution du bail de l'appartement de l'école :**

- section de fonctionnement : dépense compte 022 : -385,00€
- section de fonctionnement : dépense compte 023 : +385,00€
- section d'investissement : dépense compte 165 : +385,00€
- section d'investissement : recette compte 021 : +385,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

#### **N°89 : Décision modificative n°4 – budget communal : cession de la boulangerie :**

- section d'investissement : dépense compte 192 : +3 353,00€
- section d'investissement : dépense compte 2112 : -3 353,00€
- section de fonctionnement : recette compte 6419 : -3 353,00€
- section de fonctionnement : recette compte 776 : +3 353,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

#### **N°90 : Décision modificative n°2 – budget assainissement : ajustement échéances d'emprunts :**

- section d'exploitation : dépense compte 023 : +291,00€
- section d'investissement : dépense compte 1641 : +291,00€
- section d'exploitation : dépense compte 6611 : +180,00€
- section d'investissement : recette compte 021 : +291,00€
- section d'exploitation : recette compte 704 : +471,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

La délibération suivante proposée au conseil municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le conseil municipal prend acte et accepte de délibérer.

#### **N°91 : Mise à jour de l'inventaire :**

Il convient de sortir de l'inventaire communal suite à la cession de la boulangerie en juillet 2004 :

- les murs : compte n°2132, n° d'inventaire 23, pour 95 573,89 €
- le matériel : compte n°2188, n° d'inventaire 77, pour 5 856,97 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

## ◆ DOSSIERS DIVERS :

### Bilan du marché de Noël :

Le bilan est plutôt positif. Compte-tenu de l'inauguration de la fontaine, le programme a pris du retard et le Père-Noël s'est fait un peu attendre. Malgré un temps mitigé, tous les participants ont été satisfaits.

### Bilan de l'utilisation des salles :

Pour l'année 2004, en plus de l'utilisation par les associations, il y a eu 27 occupations de salles communales par des particuliers. 10 élus ont effectué les états des lieux.

Nous demandons à tous de bien vouloir être soucieux du bien collectif, quelques petites dégradations et disparitions de matériel ayant été constatées.

### G.D.F. :

Gaz de France informe le maire d'un futur projet de passage sur la commune d'un pipe-line gaz reliant Saint-Sorlin-de-Vienne à Saint-Etienne. Il s'agit d'un nouveau réseau de transport.

Compte-tenu de son importance, ce dossier sera suivi très attentivement par les élus.

### Chaufferie :

Une réunion a eu lieu avec l'architecte, le cabinet Thévenet et le chauffagiste M. Pellet au sujet du problème de circuit du chauffage de l'école maternelle. Le cabinet Thévenet prendra en charge les frais de travaux et la commune le matériel.

Les travaux auront lieu pendant les vacances de Noël pour ne pas gêner le bon fonctionnement de l'école.

### Sel de déneigement :

Un point a été fait sur l'organisation.

### Restauration de la fresque de la chapelle Saint-Maxime :

Un bon de commande a été signé et envoyé à l'entreprise Luquet chargée de la première phase de restauration.

Il s'agit dans un premier temps du nettoyage et de la consolidation des enduits peints restant, du refixage de la couche picturale et de l'enlèvement des bouchages au plâtre. L'intervention est fixée entre le 15 janvier et le 15 mars 2005.

Cette première phase est prise en charge par la commune. La seconde phase, consistant en la restauration des peintures et la recréation des manques du décor, sera prise en charge par l'association Chuzelles, Histoire et Patrimoine.

Le conseil municipal remercie cette association pour son investissement pour la sauvegarde du patrimoine.

## ◆ COMPTES-RENDUS :

### Commissions communales :

#### Commission Ecole :

Une étude a été engagée pour l'achat de mobilier pour les deux futures classes créées lors de l'extension de l'école.

L'installation de l'informatique va être également envisagée.

Un point sera réalisé avec les personnes concernées.

En ce qui concerne la bibliothèque de l'école, le matériel actuel sera réutilisé mais une enveloppe complémentaire de 1000,00 € sera prévue au Budget Primitif 2005.

### Syndicats intercommunaux :

#### Syndicat des 4 Vallées :

Lors du conseil municipal du 20 octobre 2004 l'ensemble des élus ne souhaitait pas donner son aval à un déménagement dans des locaux en construction sans connaître les frais de participation (investissement et fonctionnement) générés par ce changement.

Au vu des chiffres donnés par le bureau du syndicat, la participation supplémentaire à la charge de la commune restant raisonnable, les élus donnent leur accord.

### C.A.P.V. :

#### Commission voirie :

L'aménagement de la route du stade est programmé en 2005.

### Commission économique :

Une étude des zones industrielles a été faite, notamment une somme de 30 000,00 € est prévue pour l'étude de la zone de Cornavent.

La commune de Seyssuel est opposée à une zone industrielle à Cornavent.

Les élus de Chuzelles proposent une réflexion commune avec Seyssuel afin d'avoir une attitude commune face à ce projet. Un courrier sera adressé au maire de Seyssuel dans ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire

G. BOURGUIGNON

# CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

2004

## Maison avec jardin

- . Mme DIGONNET Nicole
- . Mme MARCHAND Hélène
- . Mme ARTHAUD Sylvie

## Jardin visible de la voie publique

- . Mr GAYVALLET Daniel
- . Mme BARRALON Danièle
- . Mr PRAS Marcel
- . Mr LEYSIN Raymond
- . Mme VIGNON Christine

## Jardin intérieur

- . Mr REGAL Joseph
- . Mme AVALLET Danièle
- . Mr GARCIA Daniel
- . Mr AVELLANEDA Gérard
- . Mme PELLETANT Eliane
- . Mr REGAL Yves

## Balcon ou terrasse sans jardin

- . Mme MAS Jeanne
- . Mr VENDEVILLE Robert
- . Mr BERTHOLAT Georges
- . Mr BERTOUCHE Christian
- . Mr KHALFALLAH Imad
- . Mme SARTORI

## Bordure voie publique

- . Mr PRAS Georges
- . Mr NORMAND Pascal
- . Mr FOREST Albert
- . Mme SIMON Miréille

## Terrasse avec jardin

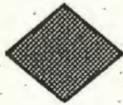
- . Mr CARRET Michel
- . Mr MEYER Marc

## Ferme fleurie

- . Mr RICHARD Pierre

## Hors concours

- . Mr BOUCHER Pierre
- . Mme BELLON Jeannine
- . Mr ESCOFFIER Raymond
- . Mr PALIN Henri
- . Mr BRUN Antoine
- . Mr ALIX Rémy
- . Mr FAURE Maurice
- . Mr MEUNIER André



# INFORMATIONS COMMUNALES

## Réalisations 2004 et perspectives 2005

(Extraits du discours de présentation des vœux)

2004

### Les principales opérations d'investissement sur l'année 2004 ont été les suivantes :

► **La réfection complète de la chaufferie des écoles**, bâtiment neuf et 2 chaudières gaz pour un coût total d'environ 100 000 € TTC.

Une subvention du Conseil Général de 23 750 € est attendue.

Cette chaufferie a été dimensionnée pour tenir compte de l'extension de l'école élémentaire.

► **La fontaine, place du Belvédère** a permis l'achèvement des abords de nos commerces de proximité.

Le montant des travaux de l'ensemble de la place s'élève à 45 000 € TTC avec l'octroi d'une subvention du Conseil Général de 8 242.25 €.

► **L'électrification rurale** dans le quartier de Boussole correspond à la mise en place de 2 transformateurs avec leur alimentation haute tension et la reprise du renforcement en basse tension.

Malheureusement beaucoup d'imprévus sur ce marché ont entraîné du retard et un important montant des travaux à plus de 161 000 € TTC. Des subventions à hauteur de 79 300 € ont été accordées à ce jour.

► Concernant **l'assainissement**, le programme des Serpaizières s'est achevé avec l'abandon par le Conseil Municipal de la tranche conditionnelle des antennes du Cloutier et de la Devillière pour des raisons financières.

24 logements peuvent aujourd'hui se raccorder au réseau collectif. Le montant des travaux s'élève à environ 132 000 € TTC avec 66 800 € de subvention pour le transit et 8 409 € pour la collecte.

► A ajouter également en investissement, 12 000 € de travaux préparatoires sur le **terrain communal des Bourrelières** avec la fondation du futur parking.

► **Urbanisme** : 7 permis de construire ont été délivrés en 2004. 7 autres permis pour 10 logements sont en cours d'instruction.

Le zonage d'assainissement est pratiquement achevé, reste toutefois quelques points noirs sur le réseau actuel qui nécessitent des contrôles complémentaires et sans doute des travaux de réhabilitation.

Le permis de construire de l'agrandissement de l'école est arrivé le 31 décembre 2004.

► **En dehors de l'investissement**, les actions menées en 2004 par la commune sont les suivantes :

✓ le **financement de transports** pour les déplacements des élèves de l'école de Chuzelles se rendant au **gymnase de Luzinay** chaque semaine, et pour les sorties scolaires.

✓ la **projection d'un film** « les deux frères » dans le cadre de l'opération **ciné-été** en collaboration avec la commune de Villette-de-Vienne.

✓ le **cofinancement du feu d'artifice** le 13 juillet avec la commune de Luzinay.

✓ la **participation à l'organisation du marché de Noël** avec pour la première fois le **Comité des Fêtes**.

✓ en 2004, une **formation auprès des bénévoles** (trésoriers, secrétaires et présidents) **d'association** a été menée par le biais de la CAPV. 7 associations ont participé à cette formation qui a donné satisfaction et qui sera renouvelée cette année pour d'autres, ainsi qu'un approfondissement pour ceux ayant participé au premier module.

## Communauté d'Agglomération du Pays Viennois 2004 :

► L'année 2004 a vu la validation du projet d'agglomération arrêté par le Conseil Communautaire.

► Le Plan Local d'Habitat a également été approuvé permettant au Comité Local d'Habitat de poursuivre sa mission.

► **Compétence « transport » : TADEO :** succès du 1 € pour chaque déplacement. Déjà 10000 voyageurs transportés.

► **Compétence « voirie » :**  
Le financement des travaux annuels est calculé sur une base moyenne des dernières années. Concernant l'investissement, le projet de réaménagement de la route du stade (route de la Foletière maintenant) est déjà engagé pour une réalisation en 2005.

► **Compétence « ordures ménagères » :**  
✓ Avec le SYVROM, les orientations de traitement des ordures sont arrêtées pour respecter la loi avec l'incinération des ordures ménagères, des boues de station d'épuration et le compostage des déchets verts.  
✓ Les bacs individuels sont distribués gratuitement maintenant par la CAPV (pour les nouveaux arrivants par exemple).

Toutes ces actions et ce travail, vous le trouverez développé en détail dans « l'agglomag »

Fin janvier ; invitation à voir le site réactualisé de la CAPV pour mieux connaître le pays viennois, ses communes et ses services : [WWW.paysviennois.fr](http://WWW.paysviennois.fr).

## 2005

► Le gros projet est l'agrandissement de l'école avec la création de 2 classes, d'une salle mixte, d'une grande salle d'activités et l'aménagement d'une classe dans le bâtiment existant.

On espère un démarrage des travaux avant les vacances d'été et surtout une bonne consultation des entreprises préalablement. Les études de sol ont été réalisées, la fin des travaux est envisagée pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2006.

► Des aménagements de salles à la cure et des travaux de mise en conformité seront également programmés.

► Les défenses d'incendie disposées sur tout le territoire communal feront l'objet de rénovation et de remise aux normes.

► Le « Bief » ou plutôt « l'Abereau » fera l'objet d'une étude sur l'ensemble de son bassin versant pour remédier au dépôt d'alluvions incessant. Les actions nécessaires ne peuvent être engagées par la commune seule mais avec l'aide du Syndicat des 4 Vallées et les aides financières que ce dernier peut obtenir.

Une phase de nettoyage mesurée de la végétation sera exécutée dans un premier temps et un curage préventif dans un deuxième temps. Ces réalisations seront faites avant un programme de travaux plus lourd qui sera proposé par le bureau d'études et qui se réalisera, sans doute, par tranche selon les urgences. Des réunions auront lieu sur place avec les riverains notamment pour bien connaître l'historique mais rappeler également les obligations des propriétaires.

► Reconstitution de notre participation à caravan'jazz avec Serpaize et Vilette-de-Vienne

► Reconstitution de « ciné-été » avec Vilette-de-Vienne suite au succès de l'année dernière

► Participation au festival d'humour avec la venue de l'humoriste JC Duquesnois

► Tir du feu d'artifice à Chuzelles en collaboration avec Luzinay

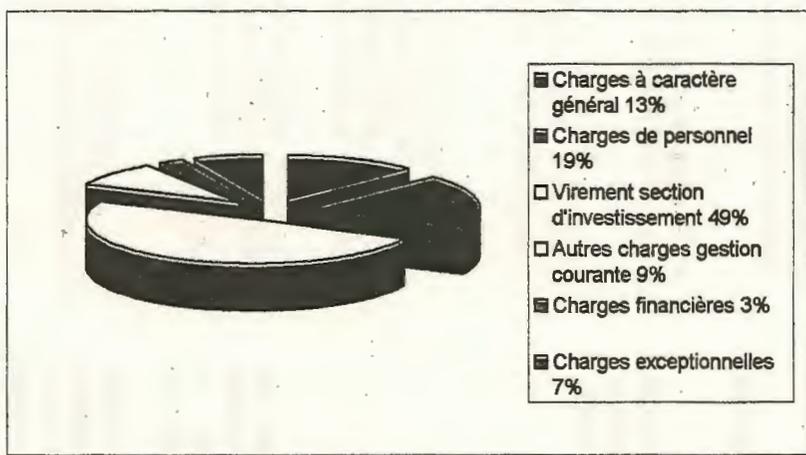
► Chuzelles comme d'autres communes est dans l'attente de conclusions importantes émanant de l'Etat pour le fret ferroviaire, du Conseil Général pour l'avenir de la Route Départementale n°36.

Un autre projet celui de Gaz de France qui souhaite construire une canalisation de transport de gaz pour renforcer le réseau de St Etienne.

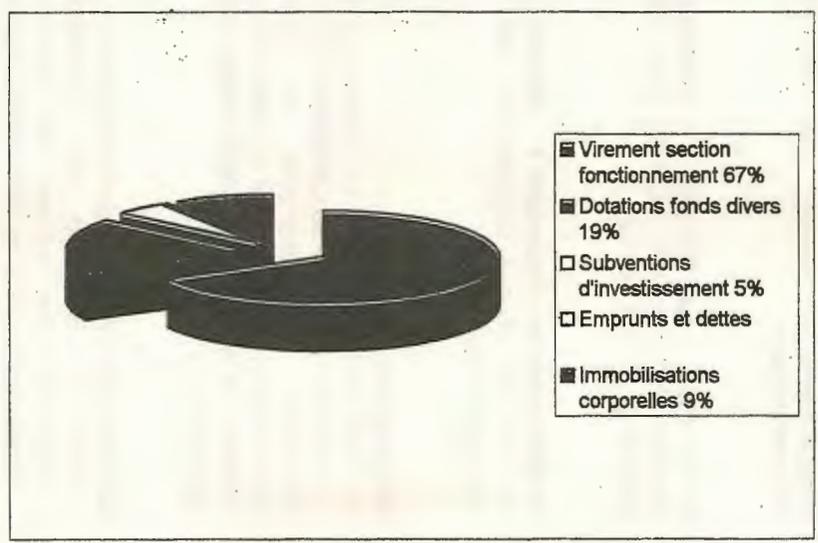
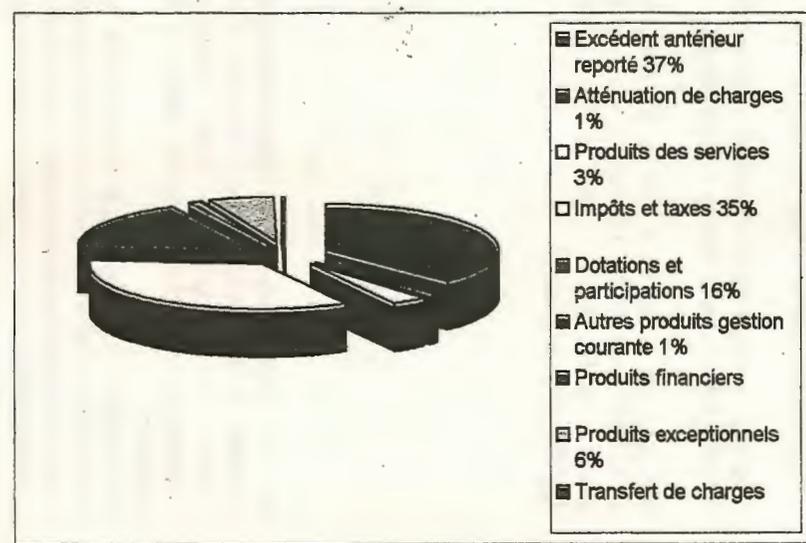
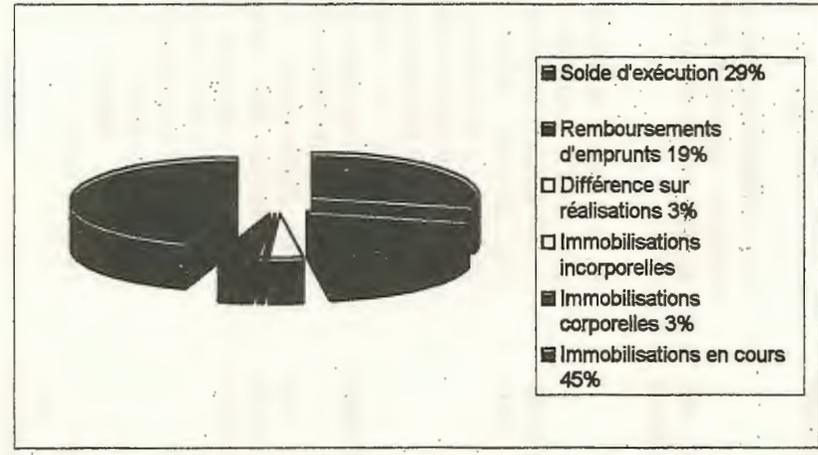
► L'année 2005 verra aussi un recensement de la population chuzelloise.

Charges à caractère général 13%	193724	Excédent antérieur reporté 37%	602685	Solde d'exécution 29%	180191	Virement section fonctionnement 67	743136
Charges de personnel 19%	291513	Atténuation de charges 1%	21025	Remboursements d'emprunts 19%	118015	Dotations fonds divers 19%	209054
Virement section d'investissement 49%	743136	Produits des services 3%	49700	Différence sur réalisations 3%	20784	Subventions d'investissement 5%	50300
Autres charges gestion courante 9%	138260	Impôts et taxes 35%	557893	Immobilisations incorporelles	2090	Emprunts et dettes	770
Charges financières 3%	37742	Dotations et participations 16%	258619	Immobilisations corporelles 3%	21267	Immobilisations corporelles 9%	101431
Charges exceptionnelles 7%	101711	Autres produits gestion courante 1%	16011	Immobilisations en cours 45%	280368		
		Produits financiers	11				
		Produits exceptionnels 6%	101555				
		Transfert de charges	2362				

SECTION DE FONCTIONNEMENT



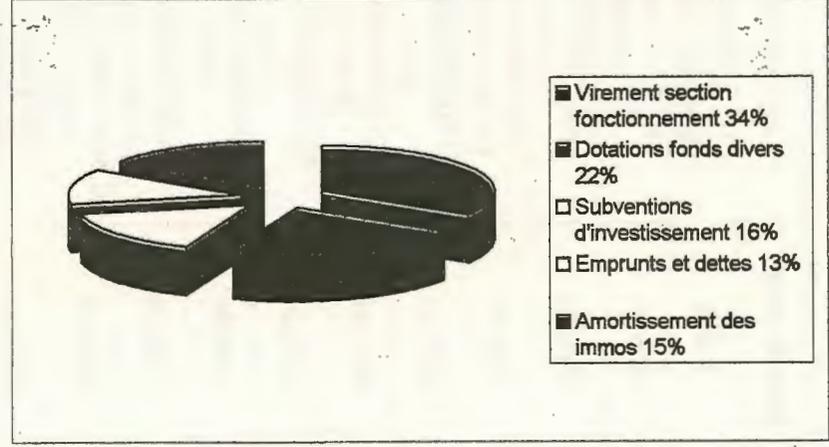
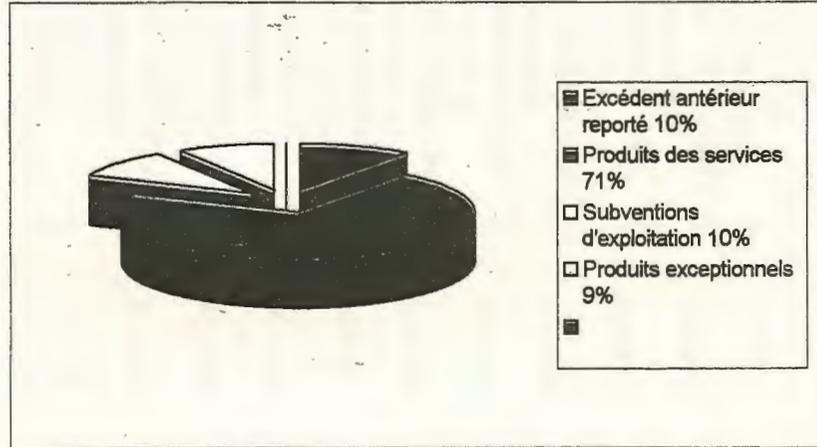
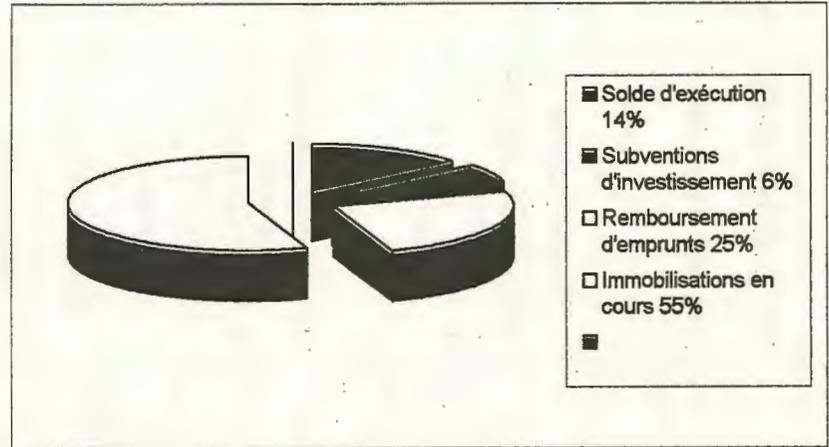
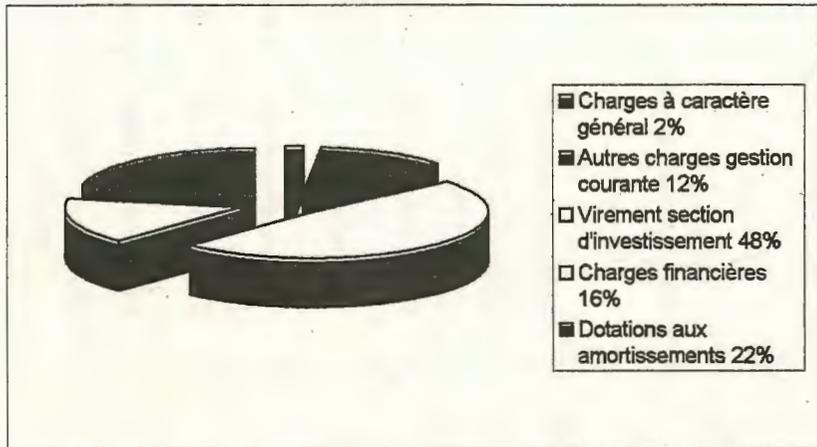
SECTION D'INVESTISSEMENT



Charges à caractère général 2%	2911	Excédent antérieur reporté 10%	17043	Solde d'exécution 14%	34878	Virement section fonctionnement 34%	80155
Autres charges gestion courante 12%	19944	Produits des services 71%	119179	Subventions d'investissement 6%	14684	Dotations fonds divers 22%	51938
Virement section d'investissement 48%	80155	Subventions d'exploitation 10%	16490	Remboursement d'emprunts 25%	61384	Subventions d'investissement 16%	37609
Charges financières 16%	25823	Produits exceptionnels 9%	14684	Immobilisations en cours 55%	137290	Emprunts et dettes 13%	29736
Dotations aux amortissements 22%	36495					Amortissement des immos 15%	36495

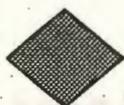
SECTION D'EXPLOITATION

SECTION D'INVESTISSEMENT



## PERMIS DE CONSTRUIRE DE L'ANNEE 2004

N°	Date de dépôt	Pétitionnaire	Nature de la demande	Arrêté autorisation
1001	12.02.04	GUICHARD Pierre <i>Lotissement Romet</i>	Garage + modification	11.06.04
1002	03.03.04	MOSA Frédéric <i>Chemin du Royer</i>	Construction neuve	31.12.04
1003	05.03.04	CABANNE Roger <i>St Maxime</i>	Terrasse + garage	Refusé
1004	17.03.04	VILLEMEN Alain <i>Chemin de Boussole</i>	Aménagement écurie + grenier	Irrecevable
1005	09.04.04	MARTIN Gérard <i>Gruyère</i>	Extension	22.10.04
1006	28.04.04	CABANNE Roger <i>St Maxime</i>	Extension	29.08.04
1007	29.04.04	CAPDEBOSQ Pierre <i>Thiers</i>	Aménagement bâtiment agricole	30.08.04
1008	29.04.04	CHRIQUI Jérôme <i>Thiers</i>	Aménagement bâtiment agricole	30.08.04
1009	14.05.04	MARTINAN Patrick <i>Les Serpaizières Est</i>	Extension	08.10.04
1010	05.05.04	SUBOTA-MENDEZ Marin <i>Chemin du Royer</i>	Construction neuve	27.07.04
1011	02.06.04	BRUNET Daniel <i>Lotissement St Maurice</i>	Surélévation	12.07.04
1012	02.06.04	FOURNIER Anthony <i>Chemin de Boussole</i>	Construction neuve	01.09.04
1013	04.06.04	Commune de Chuzelles <i>Le village</i>	Extension groupe scolaire	31.12.04
1014	06.08.04	RIEU J.Michel <i>Lotissement Plein Sud</i>	Extension	04.10.04
1015	09.08.04	CHAUDAT J.Christophe <i>St Maurice</i>	Extension + construction 5 logements	En cours d'instruction
1016	24.09.04	BERNARD-COTTA <i>Les Martinières</i>	Extension	08.11.04
1017	09.10.04	BEAUCHENE Christian <i>St Maurice</i>	Construction neuve	31.12.04
1018	10.12.04	CRAPANZANO Guy <i>Le Verdier</i>	Construction écurie + manège	En cours d'instruction
1019	10.12.04	MORAND B. TEA D. <i>Les Martinières</i>	Construction neuve	En cours d'instruction
1020	14.12.04	DEBADTS J. Marc <i>Boussole - la Tour</i>	Extension	En cours d'instruction
1021	23.12.04	TALBI Nordine <i>Les Martinières</i>	Construction neuve	En cours d'instruction
1022	23.12.04	GOMARD J. Luc <i>Les Martinières</i>	Construction neuve	En cours d'instruction
1023	23.12.04	CHABERT G. CRITICOS S <i>Les Martinières</i>	Construction neuve	En cours d'instruction
1024	30.12.04	CARA Didier <i>Gruyère</i>	Aménagement bâtiment agricole	En cours d'instruction



## ETAT-CIVIL - 2004

### NAISSANCES

- Océane HALTER, le 11 janvier
- Candice MONT, le 31 janvier
- Aubin Frédéric GIRIER, le 4 mars
- Vanessa DA COSTA, le 1<sup>er</sup> juin
- Marlène DA COSTA, le 1<sup>er</sup> juin
- Clément Pierre Jean LARDENOIS, le 2 juin
- Joris-Lionel Franck ROUCHON, le 9 juillet
- Eva Anne Suzanne CHONIER, le 27 juillet
- Nina Emma Flora ROGNERUD, le 14 août
- Matthieu Michel Jean-François VALLET, le 20 août
- Ahmet ALTINTAS, le 2 septembre
- Elise Geneviève Liliane BROQUET, le 3 novembre
- Lisa SCAPPATICCI, le 13 novembre
- Lauriane Kahina FARGON, le 24 novembre
- Alessandro Nuno Samuel DOS SANTOS, le 1<sup>er</sup> décembre
- Alice Chantal Marie PARE, le 12 décembre
- Chloé Emilie HYVERNAT, le 15 décembre

### MARIAGES

- Stéphane Pascal FINET et Marianne Stéphanie Solange MATUSZYK, le 24 avril
- Gauthier Charles BROQUET et Hélène Marie Cécile MICHAUD, le 5 juin
- Alain Christian Gilbert COLOMBO et Geneviève Yvonne Jeannine GERLAND, le 17 juillet
- Philippe Maurice BERTRAND et Corinne Frédérique SALAS, le 7 août
- Dam CA et Christelle NGUYEN, le 4 septembre

### DECES

- Jeanne Francine LABBE, le 18 janvier
- René Joseph CLAVEL, le 3 mars,
- Roger Marcel MOLIMARD, le 20 mars
- Marie-Antoinette COLLION veuve GONIN, le 19 juillet
- Marcel ROYET, le 26 août
- Joseph Jean Marie DE BELVAL, le 11 septembre
- Christophe GEOFFRAY, le 6 octobre



# INFORMATIONS COMMUNALES

## C.C.A.S - Centre communal d'actions sociales

### Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

#### LA VOCATION DU SERVICE

Le service de soins infirmiers à domicile a pour objectif principal le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées, afin :

- De faciliter le retour à domicile d'une personne âgée hospitalisée
- D'apporter une aide quotidienne à la famille ou aux proches de la personne âgée
- De prévenir ou retarder la perte d'autonomie
- D'apporter une globalité dans les soins

#### LES BENEFICIAIRES DU SERVICE

Ce sont les personnes âgées de plus de 60 ans ou sur dérogation des personnes moins âgées après avis du médecin-conseil (demande faite par le service), personnes handicapées, dépendantes en perte d'autonomie.

#### LES MOYENS PROPOSES

En collaboration avec les infirmiers(ères) du secteur libéral, une équipe d'aides-soignantes assure les soins d'hygiène et d'aide pour les actes essentiels de la vie quotidienne, accompagnées et suivies par deux infirmiers. Les aides-soignantes interviennent en complément des intervenants habituels (aides ménagères, auxiliaires de vie...), infirmier coordinateur.

#### LA PRESCRIPTION

Le médecin habituel de la personne âgée, du secteur libéral ou hospitalier, prescrit l'intervention du service. Le médecin conserve l'entière direction et responsabilité du traitement médical.

#### LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE

Les caisses d'assurance maladie prennent en charge l'intervention du service à 100%. Hormis certaines fournitures médicales, la personne âgée, bénéficiaire du service, ne doit donc régler aucune participation.

#### L'INTERVENTION DU SERVICE

Les prestations du service sont assurées toute l'année, 7 jours sur 7 par des aides-soignantes salariées du service. Les personnes âgées conservent le libre choix de leur médecin, de l'infirmier(ère) libérale, et du pédicure. Il est chargé d'harmoniser les interventions, d'encadrer les aides-soignantes et de gérer le service au plan administratif et financier.

Service de soins infirmiers à domicile  
Hôtel de ville  
BP 126  
38209 VIENNE CEDEX

Tel : 04-74-85-86-25  
Courriel : siaddevienne@mairie-vienne.fr

### Repas des aînés

Le repas offert par la municipalité, aux aînés de la commune, se déroulera le dimanche 13 février 2005 au Mille Club.

Comme chaque année, sont invités à ce repas: les personnes seules de plus de 60 ans ainsi que les couples de plus de 65 ans.

Pensez à renvoyer le coupon réponse avant la date limite du 31 janvier 2005 pour réserver vos places.

### Centre départemental de santé du Conseil Général de l'Isère

Depuis quelques années nous assistons à une recrudescence de certaines Infections Sexuellement Transmissibles (IST). Pour répondre aux questions des Isérois sur le Sida, les hépatites B et C et les MST, le Conseil Général a édité plusieurs documents qui rappellent l'existence et les missions de ses deux centres de consultation, d'information et de dépistage anonyme et gratuit à Grenoble et à Vienne.



## Environnement

### Transport de déchets verts

Les personnes qui transportent des végétaux à la déchetterie de Villette-de-Vienne sont priées de vérifier les attaches de leur chargement.

Des transports ont pu être suivis « à la trace » avec des végétaux tombés sur la route causant des risques d'accidents. Au retour, les propriétaires ont forcément constaté ces « pertes » sans pour cela les ramasser.

Merci, pour les employés municipaux et les riverains.

De grâce, un peu de civisme s'il vous plaît.

### Dégradations et propreté...

Nous déplorons les malveillances et les dégradations occasionnées sur la commune d'une façon récurrente, au détriment de tous:

- ◊ au stade: zinguerie détériorée, panneau d'affichage cassé
- ◊ à l'air de pique-nique: tables et bancs cassés
- ◊ au Mille club

Les frais de réparation engagés sont autant d'investissement en moins.

-----

Nous constatons également tous les lundis matin que les escaliers de la mairie sont jonchés de bouteilles cassées, détritrus divers.

Que la place de la mairie serve de lieu de rassemblement, pourquoi pas!  
Mais de poubelle là, c'est inacceptable.....

## Recensement de la population

**Le recensement de la population aura lieu à CHUZELLES du 20 janvier 2005 au 19 février 2005**

Les agents recenseurs pour Chuzelles sont:  
Mmes COSDUT, PECH, CIANFARANI,  
JAMAIS



## Consultance architecturale

Permanences gratuites de l'architecte conseil  
du C.A.U.E. de l'Isère, Mme Sylviane PINHEDE

Espace Saint-Germain  
Bâtiment Antarès (1<sup>er</sup> étage)  
30, avenue Général Leclerc  
38200 VIENNE

Prendre rendez-vous au  
04-74-78-78-76

Vendredi après-midi

7 janvier 2005  
21 janvier 2005  
4 février 2005  
25 février 2005  
11 mars 2005  
25 mars 2005  
8 avril 2005  
22 avril 2005



# INFORMATIONS INTER-COMMUNALES

## P.A.R.F.E.R - Rapport d'activité au 1er janvier 2005

L'année 2004, comme nous vous l'annoncions au mois d'avril dernier a été importante sur le plan des avancées de ce dossier, nous reviendrons sur les grands points, mais l'année 2005 quant à elle s'annonce décisive !

A la fin du premier semestre 2004, PARFER a enregistré des avancées significatives avec l'acceptation par le Préfet de la réunion commune d'information des Maires, de plus nous avons été reçu par les Grands Décideurs : Ministère des Transports, Préfet, Région, Grand Lyon, Conseil Général !

Grâce à sa représentativité, PARFER a été invité à siéger au Comité de Pilotage (COFIL) et au Comité de Suivi de la Concertation, présidés par le Préfet de Région. Ces deux organismes seront en charge des avis à donner sur le dossier du Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL), avant que le Préfet ne rédige son rapport et l'envoi au Ministère.

La première réunion du COFIL a eu lieu le 8 juillet au matin dans les salons de la Préfecture, les services de Réseaux Ferrés de France (RFF) ont ainsi dévoilé, les 4 hypothèses de la partie Nord du CFAL avant de les exposer, l'après-midi même au cours de la réunion d'information, aux Maires de la partie Nord et à ceux de la partie Sud invités par PARFER.

L'action de l'association s'est poursuivie depuis, avec de multiples rencontres pour faire connaître notre préoccupation face au nombre d'habitants et aux réserves en eau potentiellement impactés par les hypothèses retenues par RFF. Notre action s'est appuyée sur le travail mené par l'association de riverains FRACTURE qui a mis au point une alternative moins nuisible en terme d'impacts mais à l'extérieur du périmètre Nord.

Au cours de l'entrevue que nous avons eu à Paris avec le Cabinet du Ministre des Transports, le 10 novembre dernier, nous avons reçu confirmation que l'alternative défendue par FRACTURE serait étudiée avec le plus grand intérêt et si celle-ci répond de façon "intelligente" à la problématique posée, elle sera associée à la phase de consultation début 2005.

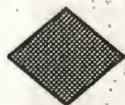
Depuis l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 novembre 2004, PARFER a adopté à l'unanimité des votants les points suivants :

- exiger une vision globale du projet.
- exiger que l'étude prenne en compte les alternatives à l'extérieur du périmètre.
- exiger qu'en tout état de cause, le CFAL vienne se coupler, au Sud de la ligne Lyon Chambéry, à la ligne LGV Lyon Marseille.
- mettre en réserve une action juridique visant à attaquer les périmètres

Cette position a été communiquée aux Grands Décideurs, Ministre, Préfet de Région, Président de la Région Rhône Alpes, Président du Grand Lyon, Président du Conseil Général du Rhône, RFF et maintenant à vous riverains des communes qui composez PARFER.

Elle se matérialise dans les faits par l'adoption avec leur accord de l'alternative FRACTURE que nous avons formalisé sur le plan ci-joint.

**Nous ne le répèterons jamais assez, l'année 2005 sera décisive sur le plan de votre écoute, donc restez vigilants et prêts à répondre aux sollicitations qui viendront si notre territoire était toujours menacé !**



## PÊLE - MELE

### Mairie - 38200 CHUZELLES

Tel : 04 74 57 90 97  
Fax : 04 74 57 43 08

E-mail : [mairie-chuzelles@wanadoo.fr](mailto:mairie-chuzelles@wanadoo.fr)

Site internet : [www.mairie-chuzelles.fr](http://www.mairie-chuzelles.fr)

#### Horaires d'ouverture au public :

Mardi et jeudi : 8 h30 – 11 h30  
Mercredi : 10h00 – 11h30  
Vendredi : 16h00 – 19h00

### Bon à savoir

#### > SMIC

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004  
taux horaire brut : 7.61€  
mensuel brut 35h hebdo : de 1154.20€ à 1197.37€ (selon la date de la RTT)  
mensuel brut 39h hebdo : de 1293.00€ (- 20 salariés) à 1319.10€ (+ 20 salariés)

#### > SECURITE SOCIALE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005  
Plafond annuel : 30192€  
Plafond mensuel : 2516€

#### > RMI

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005  
1 personne : 425.40 €/mois  
2 personnes : 638.10 €/mois  
3 personnes : 765.72 €/mois

#### > PRIX A LA CONSOMMATION

Inflation hors tabac + 0.1% en novembre 2004  
soit 1.9% en rythme annuel

#### > COUT DE LA CONSTRUCTION

Indice INSEE, 2<sup>ème</sup> trimestre 2004 : 1267  
moyenne des 4 derniers trimestres 1227.25  
(+3.85% sur un an)

### Agenda des manifestations

#### janvier 2005

- 07 Assemblée Générale - AFR
- 08 Vœux de la municipalité
- 11 Assemblée Générale – Gymnastique Volontaire
- 21 Assemblée Générale – Chuzelles, Histoire et Patrimoine
- 23 Assemblée Générale – Saint Vincent Chuzelles
- 28 Mille Loisirs – Exposition vivons ensemble nos différences.

#### février 2005

- 04 Belote - ACCA
- 13 Repas des aînés – offert par la municipalité
- 27 Belote – Saint-Vincent Chuzelles

#### mars 2005

- 04 Assemblée Générale – Vigilance
- 13 Belote – Trait d'Union
- 19 Caramantran – Sou des écoles Cérémonie aux monument aux morts

### INFORMATION LOGEMENT

(l'information logement est un service financé par le conseil général)



H&D Conseils vous informe sur les aides et les prêts auxquels vous pouvez prétendre

H&D Conseils vous accompagne tout au long de votre projet :

- Etude de faisabilité technique, financière
- Conseils administratifs
- Conseils sur la fiscalité
- Expertise diverses

H&D Conseils assure le montage de vos dossiers administratifs auprès des financeurs

**Votre permanence H&D Conseils à VIENNE**  
le 4<sup>ème</sup> vendredi du mois de 9h30 à 11h 30 en mairie  
**contact :** Cécile BUISSON tel : 04-74-86-62-04

## SERVEUR VOCAL

Si vous avez un poste téléphonique à touches

**LA PREFECTURE DE L'ISERE**  
met à votre service  
24 heures sur 24 / 7 jours sur 7

son **SERVEUR VOCAL**

Vous permettant d'obtenir des renseignements sur :

- horaires d'ouverture
- cartes grises
- permis de conduire
- passeports
- cartes de séjour des étrangers
- naturalisation française
- association loi 1901
- concours administratifs

appelez le **04-76-60-34-64**

La réponse à toutes vos questions  
sur tous les handicaps, pour tous  
les publics, tous les domaines  
de la vie quotidienne, sociale  
et professionnelle.



**HANDICAP**  
**info 38**

**de 13 h à 19 h**  
**du lundi au vendredi**

**0811 00 14 07**

PREMIER PRIX D'APPEL LOCAL

**ou 04 76 14 07 07**

**www.handicap38.org**

Handicap info 38 - 8, rue du Château - 38320 Eybens  
Centre Départemental d'Information du Handicap

Un service d'information gratuit géré par l'ADP



## LE SECOURS A PERSONNE EN ISERE

Le secours à personne est délivré par les Services Mobiles d'Urgence et de Réanimation (SMUR), les sapeurs Pompiers de l'Isère, les ambulanciers privés et les Médecins libéraux participant à la permanence des soins.

En cas d'urgence, le médecin régulateur du SAMU-Centre 15 est chargé

- D'apprécier la gravité de la situation
- De déclencher la réponse la mieux adaptée selon qu'il s'agit d'une détresse vitale, d'un accident sur voie publique ou d'une autre urgence

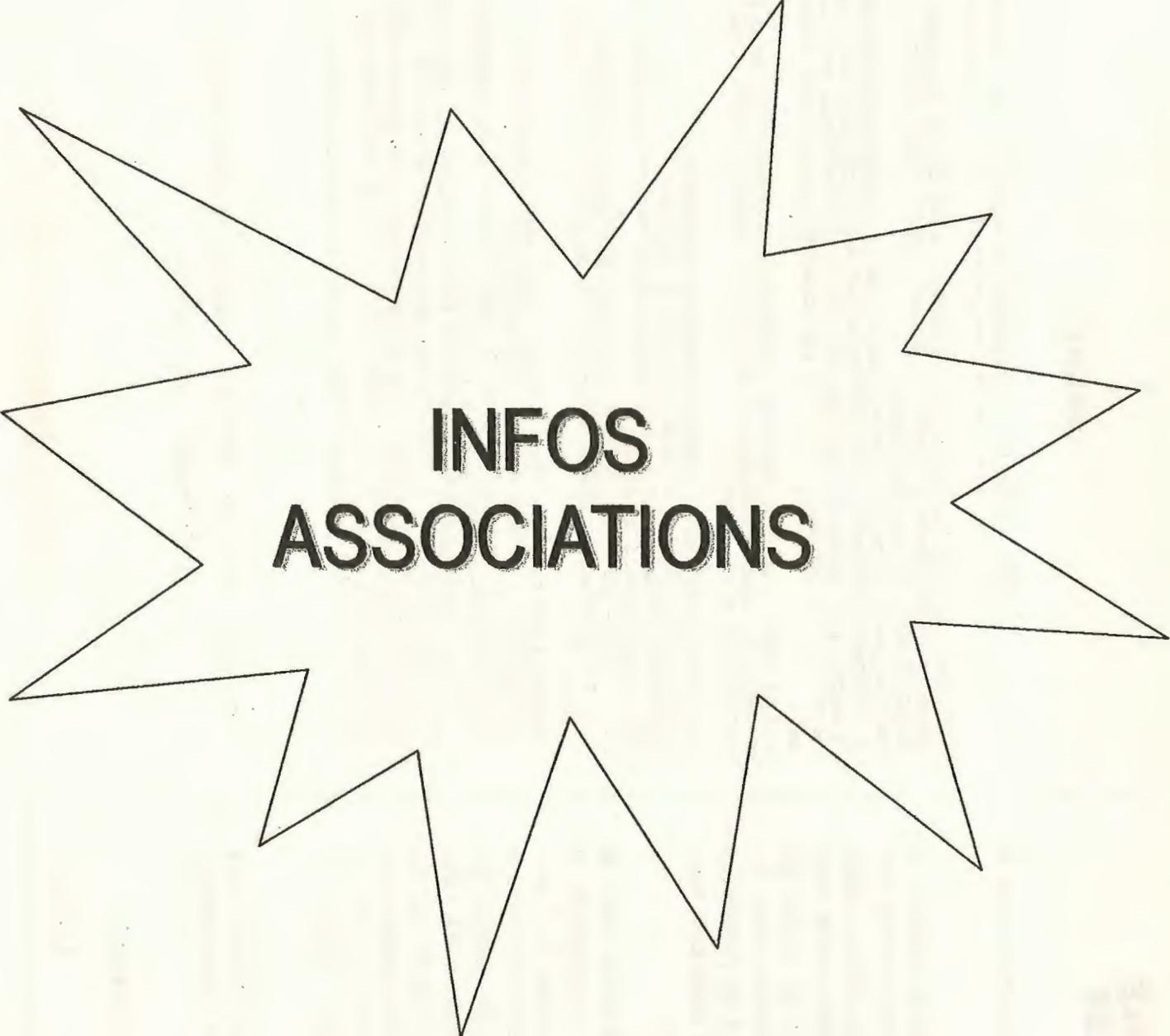
**Vous êtes en présence de**

**Détresse vitale**  
**accidents sur la voie publique**  
**autres urgences**

**Appelez le**

**15 (SAMU) ou 18 (Sapeurs Pompiers)**  
**18 (Sapeurs Pompiers)**  
**15 (SAMU)**

**Le 112 est le numéro d'appel d'urgence sur l'ensemble du territoire européen**



# **INFOS ASSOCIATIONS**

**Devant l'augmentation du nombre des articles soumis par les associations, nous vous demandons de faire tenir vos informations dans une demi-page (à partir de septembre).**

**Les articles des associations sont à faire parvenir en mairie avant le 20 des mois pairs.  
La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.**

## ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE CHUZELLES

Une année s'achève, une autre débute pleine de promesses et de projets. C'est aussi l'heure des bilans.

2004 a vu démarrer une activité randonnée pédestre se déroulant d'avril à octobre, en demi-journée ou journée, avec une randonnée de nuit le vendredi 30 avril qui a été un succès. Votre nombreuse participation à notre rallye annuel nous encourage à le maintenir. Notre présence au forum des associations du 18 septembre a été relativement calme. Au marché de Noël du 4 décembre l'association a été porteuse du projet Téléthon et enfin nous avons terminé l'année avec notre réveillon du 31 décembre qui a été une réussite.

En 2005, nous continuerons notre collaboration avec la municipalité pour la fête des mères, nous maintiendrons la randonnée de nuit le 29 avril, notre rallye annuel du 5 juin, organiserons deux après-midi détente en famille en octobre et novembre ainsi que des randonnées pédestres les matinées des 13/3 et 23/10, l'après-midi du 9/4 et les journées des 7/5, 12/6, 2/7 et 25/9. Nous vous rappellerons aussi que l'activité «cyclo» continue et que nous louons à l'unité des tables extérieures (2 €), tables d'intérieur (2,5 €), bancs (1€) et des chaises (0,4€). A cet effet vous pouvez contacter Michel PRAS au 04.74.85.71.92.

Si vous êtes intéressé(e) par nos projets, faites-le nous connaître. Nous sommes à votre disposition et serons heureux de vous accueillir.

**BONNE ANNEE FRUCTUEUSE ET BONNE SANTE.**

Le Bureau

**F.N.A.C.A.**

COMpte RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 18 OCTOBRE 20 04

A l'ouverture de la séance le Président demande de respecter une minute de recueillement à la mémoire de Aimé CHAUMAT, Roger MOLINARD et Camille COCHET décédés au cours de l'année.

Avant de passer la parole à André AILLOUD pour le rapport moral 2003/2004 le Président souhaite un prompt rétablissement à tous nos amis (ies) malades. Ce rapport fait ressortir une bonne activité de l'année écoulée entre manifestations - voyages etc... d'où une participation soutenue entre adhérents et amis.

- le 19 MARS à l'occasion du 42ème anniversaire du cessez le feu de la guerre d'Algérie la croix du combattant a été remise à Norbert DIGONNET - Jean François ROSTAINGT, et Raymond GENTON.

Pour l'année 2004/2005 le président présente le programme :

- Congrès départemental à VIENNE les 30 ET 31 Octobre.

Le Président rappelle que la commémoration du 19 Mars sera maintenue à cette date et non pas au 5 décembre.

- le 19 MARS - 43ème anniversaire - cérémonie à 17 Heures à Chuzelles et 17 H 45 à Seyssuel avec remise de croix du combattant aux titulaires de la carte.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU TIERS SORTANT : André PRAS - André AILLOUD, André WATTELE - Gilbert RIVOIRE, tous reconduits.

Porte drapeau Gilbert RIVOIRE après 20 années de service est remplacé par Gilbert SARRACANIE - approuvé par l'assemblée.

à noter : lors de cette assemblée que trois étudiantes du Lycée de ST ROMAIN étaient présentes dans le cadre de leur programme sur la guerre d' Algérie pour recueillir des informations sur cette guerre dont les gouvernements ont passé sous silence pendant de longues années avant de reconnaître que c'était bien une guerre.

- Monsieur le Maire de Seyssuel nous a rejoint au cours de la séance.

la F.N.A.C.A. vous donne rendez-vous le dimanche 30 Janvier pour la matinée "Boudins" à Seyssuel.

## Chuzelles, Histoire & Patrimoine

### Les temps forts de la saison 2005

Vendredi 21 janvier à 20 h 30 :  
assemblée générale dans la salle des Poletières

Samedi 21 mai (après-midi) :  
ouverture de la chapelle, exposition & concert

Dimanche 19 juin :  
journée patrimoine de pays « fer & forgerons »  
- exposition de matériel de forge & de documents  
d'archives  
- démonstration de savoir-faire  
- repas

Samedi 25 juin (après-midi) :  
ouverture de la chapelle, exposition & concert

Samedi 9 juillet (après-midi) :  
ouverture de la chapelle, exposition & concert

Samedi 17 septembre (après-midi) :  
ouverture de la chapelle, exposition & concert

*Nous espérons avoir le plaisir de vous rencontrer lors de ces manifestations  
& de partager avec vous des moments de convivialité  
pour (re)découvrir l'histoire du village.*

Contact : 04 74 57 91 26 / 04 74 57 05 75 / [chp38@voila.fr](mailto:chp38@voila.fr)



Bonjour à tous,

Quelques nouvelles de l'Harmonie sur la fin de la saison 2003/2004 :

- le 06 juin nous avons participé au concours de classement à VIF
- le 09 juin à la fête des écoles qui a été appréciée de tous, nous avons accompagné avec la chorale les élèves de l'école dans un medley de FUGAIN
- l'année s'est terminée par les traditionnelles Aubades que nous avons souhaitées nouvelle génération (traversée des villages de Seyssuel et Chuzelles en bus plateau). Peu de Seyssuelois et Chuzellois ont assisté à cette fête de village qui se veut conviviale. Nous remercions chaleureusement les personnes présentes. Cette animation de village ne sera pas reconduite compte tenu du peu d'engouement des habitants des 2 communes.

L'harmonie a débuté la saison 2004/2005 sur les chapeaux de roues. Vous avez pu nous apprécier le 20 novembre pour la Sainte Cécile clôturée par un repas au restaurant « Côté Sud » à Givors et le 18 décembre à l'Espace Saint Germain à Vienne avec les harmonies d'EYZIN PINET (Union de la Vallée) de VIENNE (l'Union Musicale), des COTES D'AREY (la Gerbe d'Or), de REVENTIN VAUGRIS (la Muse Champêtre).

Au cours de 2005, vous pourrez nous retrouver le 9 avril à la Salle des Fêtes de Seyssuel pour le concert de printemps avec l'Harmonie de Saint Symphorien d'Ozon comme invité et le 20 mai au cours du concert de la Chorale de Seyssuel.

Dans un but pédagogique, nous organiserons une sortie concert à Ambierle, avec le petit orchestre de l'Ecole de Musique « Les Taquineurs » pour permettre à ces jeunes musiciens d'apprécier la convivialité de notre association musicale. Nous en profitons pour vous rappeler que tout musicien quel qu'il soit est le bienvenu dans nos rangs. Les répétitions ont lieu le vendredi de 20h à 22h et pour la section Jazz de 17h à 19h le samedi.

Nous poursuivons l'année par le Festival de MUSICAVI (secteur musical du Nord Isère) organisé par la Cigale de Vienne à l'Espace Saint Germain, le vendredi 10 et samedi 11 juin à 21 heures et le dimanche 12 juin à 14h. L'Harmonie se produira le samedi à 21 heures. A cette occasion vous pourrez entendre les morceaux de concours que nous présenterons le dimanche 12 juin à Oyonnax.

Pour la section Jazz l'année s'est terminée par l'ouverture du festival Carillon à Chatenay le 02 juillet et un prestation au festival de Jazz à Vienne le 10 juillet (scène de l'Académie). Nous remercions les Seyssuelois présents pour leurs encouragements. La saison 2004/2005 a débuté le 4 septembre à l'occasion de la course de VTT « l'Ecureuil » qui s'est déroulée à Luzinay. Les prestations du 5 à 7 BAND sont encore à définir, mais nous préparons d'ores et déjà un programme entièrement nouveau.

Le Bureau.

## TELETHON

Lors du marché de Noël, le samedi 4 décembre 2004 à CHUZELLES, l'association familiale rurale a été porteuse du projet Téléthon sur la commune en organisant une dégustation de diverses soupes faites maison et en mettant à disposition une urne destinée à recevoir les dons. Des termes du contrat d'engagement signé entre l'association et les représentants du Téléthon du secteur stipulaient entre autres :

- que l'association s'engageait à reverser au Téléthon l'intégralité des bénéfices de cette manifestation ainsi que des dons récoltés.

- que le Téléthon mettrait à disposition des affiches, badges permettant de reconnaître les bénévoles intervenant dans ce cadre et informerait l'association de l'utilisation des fonds.

A l'issue de cette manifestation, les dons se sont élevés à 365,80 € et l'intégralité des bénéfices à 160,50 €. L'association familiale rurale porteuse du projet Téléthon sur la commune remercie l'ensemble des participants et des généreux donateurs (associations, entreprises et particuliers). Grâce à vous, la recherche médicale continuera d'avancer en offrant aux médecins de nouvelles thérapeutiques plus concluantes permettant de soulager les malades.

Le bureau de l'AFR

V O G LANCE

## évènements à venir

- ❖ **Une réunion publique concernant le projet d'agglomération aura lieu prochainement.**
- ❖ **Assemblée générale le vendredi 4 mars 2005 à 20h30 salle des Poletières.**

**L'association vous  
présentent à toutes et à  
tous ses meilleurs vœux.**

CENTRE 1000 LOISIRS [http :cml.chuzelles@free.fr](http://cml.chuzelles@free.fr)

Mille club

38200 CHUZELLES

04 74 57 41 74

PROGRAMME DU 21 FEVRIER AU 4 MARS 2005



PREMIERE SEMAINE	
Lundi	Atelier- écriture, jeux et théâtre
Mardi	Atelier art plastique et photos jeux extérieurs.
Mercredi	Atelier cuisine- sports (hockey-fant...)
Jeudi	SORTIE NEIGE
Vendredi	initiation sportive - atelier créatif
ATTENTION INSCRIPTION DU 17/01 AU 9/02/05	

DEUXIEME SEMAINE	
Lundi	Atelier créatif, d'expression (hip hop)
Mardi	Atelier d'expression (hip hop...)
Mercredi	Atelier cuisine et jeu de piste et cabane ...
Jeudi	SORTIE EXTERIEURE
Vendredi	TOURNOI DE HOCKEY - théâtre-
ATTENTION INSCRIPTION DU 17/01 AU 9/02/05	

« VIVONS ENSEMBLE NOS DIFFERENCES »

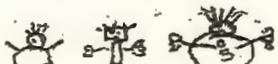
Exposition le samedi 29 janvier 05

De 14h à 19h

Organisation de jeux inédits pour les enfants

Oeuvres réalisées par les enfants du centre

BOONNE - ANNÉE



# ASSOCIATION "UN BOUCHON, UN SOURIRE"

(parrainée par Jean-Marie BIGARD)  
Siège Social : 12, rue du Docteur Goujon - 75012 Paris



Les "BOUCHONS d'AMOUR"

LESQUELS SONT-ILS ?

Ce sont "UNIQUEMENT" les Bouchons "PLASTIQUES" des bouteilles "PLASTIQUES" suivantes :

- \* EAUX "plates & gazeuses",
- \* SIROPS & SODAS,
- \* et LAIT.

> \* > \* > \* >    000 0 000    < \* < \* < \* <

STRICTEMENT INTERDITS et NON ADMIS :

Tous objets divers, capsules & autres bouchons,  
"métallique, liège et même plastique",  
de TOUS les produits NON conformes à la liste ci-dessus.

La collecte des bouchons reprend sur Chuzelles  
avec la collaboration de Mr VENDEVILLE.

Vous pouvez dès à présent déposer vos bouchons  
en mairie.



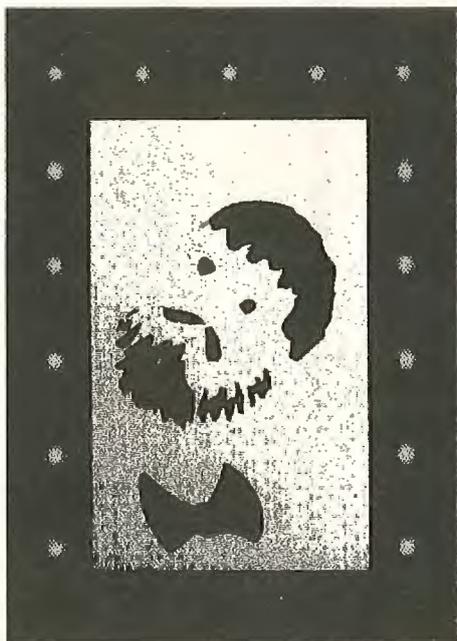
**Pour la 1ère fois le festival d'humour s'arrête à Chuzelles**

**jeudi 03 mars 2005 à 20h30  
au Mille Club**

**Venez découvrir**

# **J.C. DUQUESNOIT**

## **Aime le mot dit**



**Chansonnier au Théâtre des Deux Anes et au Caveau de la République, Jean-Claude DUQUESNOIT, vous invite à partager son voyage initiatique au pays des mots.**

**« Aime le mot dit », c'est l'apologie du mot piégé, honteusement détourné de son sens initial, utilisé au deuxième, troisième voire quatrième degré.**

**Il part doucement et gentiment, passe au trot, ralentit et repart puis tout à coup il s'élanche, plonge dans l'océan de nos paradoxes rebondissant sans cesse en pirouettes et cabrioles.**

**Du grand Jean-Claude DUQUESNOIT...**

**Vous pouvez réserver vos places à la mairie, aux heures habituelles d'ouverture, ainsi qu'au bureau du festival: MJC - 11, quai Riondet - 38200 VIENNE**

**Règlement uniquement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de: MJC de Vienne**

Bulletin tiré à 800 exemplaires  
et distribué dans chaque foyer de Chuzelles  
N° 75 Dépôt légal - décembre 2004